

COMPTES RENDUS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

Date de la convocation : 25 Février 2021	Nombre de membres en exercice : 19
Date d'affichage compte rendu : 08 Mars 2021	Nombre de votants : 19
	Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-cinq février, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Claude GIRARD, Stéphanie BOUROLLEAU, Julia POUGNARD, Anne-Sophie VALLET, Peggy BERNARD, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD, Pascal GOGUET
Secrétaire de séance : Anne-Sophie VALLET	Absent et excusés : Teddy VRIGNAUD qui a donné pouvoir à Emmanuel FAZILLEAU

La séance est ouverte à 20 h 45, Mme Anne Sophie VALLET est désignée secrétaire de séance.

- ADOPTION PROCES VERBAL REUNION DU 28-01-2021

Après modification apportée sur le procès-verbal transmis avec la convocation, celui-ci est adopté à l'unanimité

- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - Modification

Le Conseil Municipal valide la demande de la Préfecture de modifier le règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal le 24/11/2020 en ajoutant l'article L2121-12 du CGCT concernant les dispositions relatives à la consultation des projets de contrat de service public.

- LUTTE CONTRE L'AMBROISIE – DESIGNATION D'UN REFERENT ELU & AGENT

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juin 2019 fixant l'obligation de prévenir la pousse de l'ambroisie (plante allergisante) et sa destruction dans les milieux publics et ou privés, le Conseil Municipal désigne les référents suivants : Elu : Fabrice BRAULT – Agent : Dany GAREL qui seront chargés de repérer la présence de cette espèce, de participer à sa surveillance, d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition et lutter contre la prolifération de cette plante.

- PROGRAMMATION TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DE L'INFIRMERIE 2^{ème} TRANCHE

Suite à la réunion du Comité Technique d'Effacement de Réseaux qui a eu lieu le 07 janvier dernier concernant les travaux d'effacement des réseaux rue de l'infirmerie 2^{ème} tranche (du n° 18 au passage à niveau), conformément aux dispositions du SIEDS qui coordonne l'ensemble des travaux et de financements et afin que le dossier soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission du SIEDS, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- o APPROUVE la réalisation des travaux indiqués ci-dessus
- o VALIDE le plan de financement estimatif comme indiqué ci-dessous (hors éclairage public)
- o

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique	66 880 €	80%	53 504 €	0 €	13 376 €
Réseau de communications électroniques	19 759 €		0 €	9 727 €	10 032 €
Total	86 639 €		53 504 €	9 727 €	23 408 €

- o AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

- MISE EN PLACE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Suite à la décision de principe du 24/11/2020 d'étudier la mise en place du dispositif « argent de poche » Mmes Peggy BERNARD et Nelly ROUAUD représentantes du groupe de travail créé à cette occasion rappellent les principaux objectifs et modalité du dispositif

OBJECTIFS :

- accompagner les jeunes dans une première expérience moyennant une gratification de 15 € exonéré de toutes les cotisations sociales pour 3 h 30 de présence avec une pause de 30 minutes.
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants).
- créer du lien entre jeunes, élus et agents.

MODALITES :

- chaque mission a une durée d'1/2 journée (3 h 30 dont 30 minutes de pause)
- la mission se déroulera l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 00
- l'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou les élus
- un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité

Sur leurs propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif « argent de poche » pour les vacances de printemps à raison de 30 ½ journées.
- **D'ACCUEILLIR :**
 - o 4 jeunes pour des travaux de plantation pour la semaine du 12 au 16 avril 2021.
 - o 2 jeunes pour des travaux au service espaces verts pour la semaine du 19 au 23 avril 2021.
- **VALIDE** les différents documents présentés par le groupe de travail (affiche, fiche candidature, dossier administratif, bilan de mission jeune, bilan de mission tuteur...).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à équiper les jeunes de gilets de signalisation avec un flochage indiquant l'opération argent de poche.
- **DECIDE** d'inscrire au Budget Primitif 2021 les crédits correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents documents correspondants à ce dispositif.

- REVALORISATION DE LA REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS- 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE comme indiqué ci-dessous la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2021.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION					
	artère aérienne en km	artère en sous-sol en km		Emprise au sol en m ²	
		conduite	câble	cabine	armoire
LONGUEUR DES RESEAUX ET AUTRES	14,56	18,44			0,5
TOTAL réseau	14,56	18,44			0,5
TARIFS 2021 PAR KM OU M ²	55,02€	41,26 €			27,51 €
REDEVANCE 2021	801,09 €	760,83 €			13,75 €
TOTAL 2021		1 575,67 €			

-COMMERCE AMBULANTS – REDEVANCE DROITS DE PLACE 2021

Conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation 0 % sur l'année n-1, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le maintien de la redevance des droits de places comme suit pour 2021 :

	Tarifs 2021
Occupation du domaine public	31,48 € / an
Occupation du domaine public avec fourniture d'électricité	52,49 € / an

INFORMATIONS DIVERSES :

URBANISME : information sur le règlement national d'urbanisme :

Suite à la caducité du POS depuis le 01 janvier dernier, M. Fabrice BRAULT présente les règles qui s'appliquent dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme (RNU)

PLUI D –INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à une réunion d'information de la CAN sur le futur PLUI D le Lundi 22 Mars prochain à 17 h 30 salle de la coursive (réunion en visioconférence)

SIVU DE PRAHECQ : Point sur transfert « Compétence Balayage »

M. Claude GIRARD, représentant la Commune au SIVU indique que lors de la dernière réunion du 23 Février dernier le Comité Syndical a acté le transfert de la compétence « balayage » au 01 avril prochain 2021.

ELECTIONS CANTONALES ET REGIONALES

Les élections cantonales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin prochain, compte tenu des 2 scrutins organisés le même jour, les bureaux de vote seront les suivants :

- Bureau de vote n° 1 – salles multifonctions (bureau centralisateur équipé d'un accès internet)
- Bureau de vote n° 2 – salle polyvalente

PROJET DE LOTISSEMENT TERRAIN POIRAUT ROUTE DE LA CHAUVINIERE

M. Alain CANTEAU, Maire présente l'esquisse du futur projet de lotissement élaboré par le cabinet SIT & A Conseil qui comportera 12 parcelles d'environ 600 m². La prochaine étape sera le dépôt du permis d'aménager qui sera à valider en conseil municipal.

MANIFESTATION ASSOCIATION FORS EN LIVE

M. Pascal AMICEL indique que suite à une rencontre avec l'Association « Fors en Live » la manifestation du 18/06/2021 (apéro en live) est annulée. En revanche l'association organisera le 24/04/2021 un marché en live des producteurs et créateurs aura lieu de 8 à 16 h ou 18 h en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

L'école de FORS fait partie des sites scolaires avec une fermeture de classe au conditionnelle pour la prochaine rentrée scolaire. Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école, les membres de l'association des parents d'élèves et les élus réfléchissent aux différentes actions qui pourraient être menées pour tenter d'éviter cette fermeture.

AMENAGEMENT DU CITY STADE

Les travaux d'installation débutent le 08 mars et l'inauguration est programmée le 03/04/2021 si les conditions sanitaires le permettent. Les membres du Conseil des Jeunes, de la commission « aménagements », des représentants du Conseil des Sages se sont réunis le 26 février pour étudier les aménagements qui pourraient être réalisés et proposés au Conseil Municipal.

-QUESTIONS DIVERSES :

Mme Emilie YONNET THORIN que les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à l'étude des batraciens sur les communaux le Jeudi 11 mars prochain à 21 h 00 en présence de M. Thomas DAVID.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Fait à FORS, le 08 mars 2021.

Le Maire,
Alain CANTEAU,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE FORS' around the perimeter and '26/03/2021' in the center. There are also some illegible markings within the stamp.